

## UNITÉ HYDROGRAPHIQUE OURCQ

VM.5



47 562 habitants

355 Km de masses d'eau  
« cours d'eau »

1 083 km<sup>2</sup>

Cette unité hydrographique est caractérisée par une faible densité de population, des forêts en tête de bassin et la présence de petits cours d'eau et de zones humides qui sont autant de facteurs favorables pour la qualité de l'eau.

L'élevage et la culture (66 % SAU) ayant notamment impactés la morphologie des cours d'eau, la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières et un risque érosif fort à très fort sont des facteurs défavorables au bon état des milieux aquatiques.

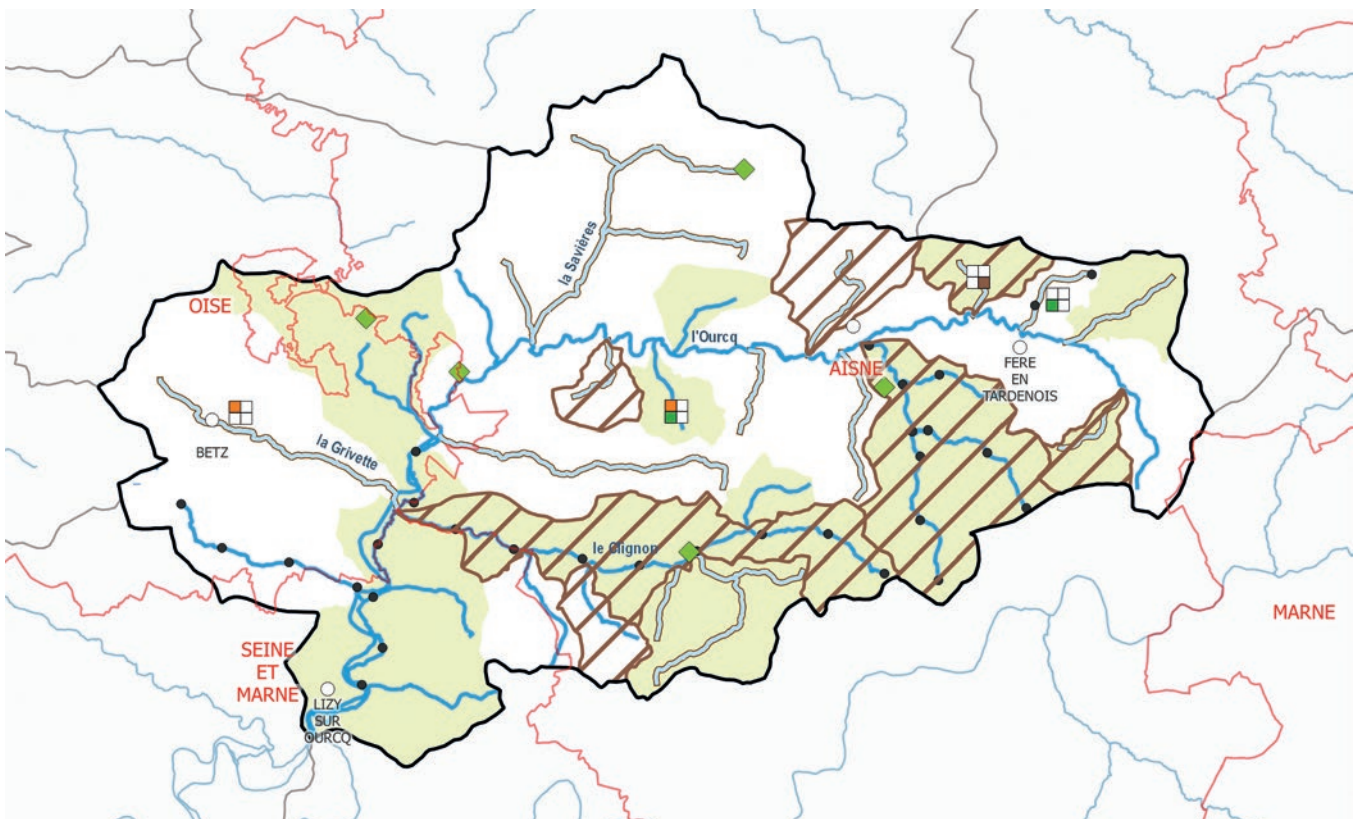
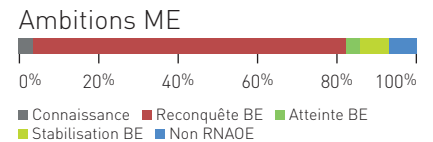
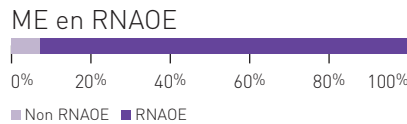
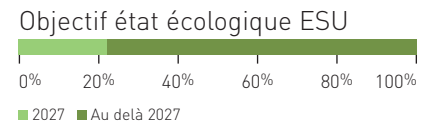
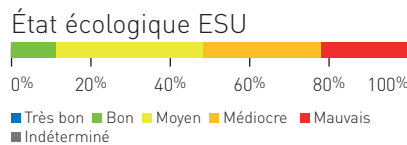
La masse d'eau souterraine concernée par ce territoire (éocène - FRHG105) est en état chimique médiocre, dégradée par les pesticides et les nitrates impliquant la nécessité de programmes d'action adaptés sur les captages. L'Ourcq est influencée par la présence du canal du même nom dont l'état écologique est globalement moyen, y compris en amont du bassin

versant. Les dégradations sont dues aux paramètres biologiques et aux nitrates et phosphores diffus. On note également des contaminations par les métaux, ainsi qu'un certain nombre de pesticides. La qualité des eaux de cette unité hydrographique est globalement moyenne et ne s'améliore pas, y compris en amont du bassin versant. Au moins une masse d'eau, le Chaudailly a une qualité qui s'est dégradée jusqu'au mauvais état écologique à l'état des lieux 2019.

Les dégradations sont dues aux paramètres biologiques, physico-chimiques et phytosanitaires, seules 3 masses d'eau sont en bon état.

Des actions couplées à la fois sur les pollutions diffuses agricoles, les actions de lutte contre l'érosion, des actions ponctuelles d'assainissement mais aussi des actions sur l'hydromorphologie sont donc nécessaires. Un contrat de Territoire Eau et Climat est souhaitable.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	28
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	1



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE  
OURCQ**
**VM.5**

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	7				
ASS0502	Equipped d'une STEP Hors Directive ERU	7				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	24				
<b>Réduction des pollutions des industries</b>						
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	3				
<b>Réduction des pollutions agricoles</b>						
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	3				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	24				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	7				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	17				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	3				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	7				
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	45				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	17				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	3				